

Chapitre 4 - L'âge classique

PLAN DU COURS

- I. LE TRIOMPHE DE L'ABSOLUTISME
 - A. LA RAISON D'ÉTAT
 - 1. ELEMENTS HISTORIQUES
 - 2. FONDEMENTS
 - 3. APPLICATIONS
 - 4. ARMAND DE RICHELIEU
 - B. L'ABSOLUTISME THEOCRATIQUE
 - 1. CONTEXTE
 - 2. JACQUES BOSSUET
 - C. L'ÉCOLE DES DROITS, DE LA NATURE ET DES GENRES
 - 1. GENERALITES
 - 2. ASPECTS JURIDIQUES DE LA DOCTRINE
 - a. SOURCE DU DROIT UNIVERSEL
 - b. LE CONTRAT SOCIAL
- II. LA TRANSITION ANGLAISE
 - A. LA REVOLUTION PURITAINE
 - 1. LE CONTEXTE
 - 2. LES IDEES POLITIQUES PURITAINES
 - B. THOMAS HOBBS
 - 1. L'HOMME ET SON ŒUVRE
 - 2. DE CIVE (1642)
 - a. ETAT DE NATURE
 - b. SOCIETE CIVILE
 - c. FORMES DU GOUVERNEMENT
 - C. JOHN LOCKE
 - 1. L'HOMME ET SON ŒUVRE
 - 2. TRAITE DU GOUVERNEMENT CIVIL (1689)
 - a. ETAT DE NATURE
 - b. SOCIETE CIVILE
 - c. ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

AUTEURS : Giovanni Botero, Armand de Richelieu, Claude Joly, Jacques Bossuet, François Fénelon, Grotius, Samuel von Pufendorf, John Milton, James Harrington, Thomas Hobbes, John Locke.

I. Le triomphe de l'absolutisme

- Les doctrines de la monarchie absolue vont s'imposer, mais en prenant **une tournure plus « forte »** que celle envisagée par Jean Bodin. La loi n'aura pas le **rôle fondamental** qu'elle aurait dû jouer pour lui. On garde le **monarque tout puissant**.
- Après la soumission à l'Eglise/à sa hiérarchie, **soumission au Souverain** qui prend les décisions pour les individus !
 - **Cela ne s'arrête jamais ?** Les Lumières viendront ! Où là, le peuple sera réellement associé (à la différence de la Renaissance où il n'y a pas eu cette conscience populaire).
 - Mais la **Révolution française** « trahira » à nouveau la pensée des Lumières.
- Nous allons voir l'apparition d'un concept important, associé à l'apparition des **Etats Nations** : il faut alors protéger cet Etat, et **donc protéger la personne qui le gouverne** : on parle de raison d'Etat, où on assimile en fait le **souverain** et l'**Etat**.
 - Or on a vu que justement **Jean Bodin** distinguait fondamentalement l'Etat et le gouvernement.

A. La raison d'Etat

1. Eléments historiques

- **Justification de la raison d'Etat en France** avec l'exemple d'Henri III (toujours au 16^{ème} siècle): **Henri III** (1551 – 1589) fut un roi de France (qui n'aura pas d'enfants ; donc après il y aura Henri IV) qui hérita d'un **royaume divisé** par les guerres de religion, où son autorité n'est qu'en partie reconnue. Il craignait notamment l'ascendant du **parti des catholiques** au risque de voir **son pouvoir s'affaiblir**.
 - Il fit assassiner le Duc de Guise en 1588, **grand défenseur de la foi catholique**, qui aurait menacé l'Etat.
 - **Derrière ce « prétexte »** : ce dernier voulait se marier avec **Marguerite de Navarre** prédite à Henri III !
 - Cet assassinat était justifié par la Raison d'Etat : **il menaçait l'Etat...** en menaçant le roi.
 - Henri III sera lui-même assassiné par **un moine Jacques Clément**.
- Déjà Giovanni Botero De la raison d'Etat (1589) oppose la **raison d'Etat** à la **raison chrétienne**. La notion de raison d'Etat connaît un **vrai boom au 16^{ème} siècle** avec l'apparition logique des Etats Nations.
 - Ce terme déclinera au 17^{ème} siècle au profit de la **raison du monarque** en oubliant progressivement la composante étatique et réapparaîtra au 20^{ème} avec le Général de Gaulle (lorsqu'il a condamné les actions de l'OAS, l'Organisation Armée Secrète notamment qui voulait défendre la présence des français en Algérie en commettant des attentats notamment sur le sol français).

2. Fondements

- Le monarque est de **droit divin**. L'Etat est confondu au Roi. Donc attaquer le Roi, **c'est attaqué l'Etat**. Exemple : Louis XVI dira « *L'Etat, c'est moi* ».
- Le monarque n'a de comptes à rendre **qu'à Dieu**. Disparition du rôle fondamental du Pape suite aux divers problèmes que nous avons vus.

- **Mais** le monarque a aussi des **devoirs**. Le devoir du monarque devient alors celui de protéger **l'intérêt de l'Etat**. Il doit veiller à ce que le royaume **prospère**.
 - Cela aura des conséquences en termes **économiques** notamment.

3. Applications

- **Politique extérieure** : la guerre est un état **normal** pour un pays, **justifiée** car elle est conduite dans l'intérêt, dans la grandeur de l'Etat en **s'accaparant les biens des autres**. De plus, la guerre permet le **financement** et l'**entretien** de l'armée (en s'accaparant les biens des autres).
 - Le Prince décide alors **souverainement** de faire la guerre ou non puisque l'Etat c'est le Roi de droit divin. Ainsi, toute guerre profite à l'Etat, elle est justifiée, **quelque soit les moyens qu'il faut y mettre !**
 - Aujourd'hui, on considère que comme **les raisons d'Etat peuvent s'opposer**, il faut **éviter qu'elles s'entrechoquent**. D'où la création de l'ONU après la Seconde Guerre mondiale qui autorise **de faire telle ou telle chose** au plan international. Mais son aura a pas mal diminué aujourd'hui.
 - Retour à la raison d'Etat **aujourd'hui** ? Exemple : Donald Trump : on fait la guerre à tous les pays qui présentent une menace pour les USA, soit dans l'intérêt de l'Etat.
- **Politique intérieure** : pouvoir **absolu** du souverain, **sans limites dans ses capacités**. Même Dieu ou la loi de la Nature ne peut pas le concurrencer ! Il gouverne **un peuple de sujets** et pas de citoyens, ils sont censés obéir **sans discuter**.
 - **Sur le plan économique**, cela viendra justifier aussi les thèses **mercantilistes** : en enrichissant le prince, on enrichit le peuple et l'Etat. Exemple : le peuple n'a rien à dire si on met en place des taxes à l'importation car on enrichit l'Etat, ainsi le Prince et donc le Peuple ; alors que l'on sait que les taxes augmentent les prix pour le Peuple qui est perdant au final.
 - Conception **belliqueuse** des relations internationales « *Nul ne gagne plus qu'un autre ne perd* » : Jeu à somme nulle du commerce international.

4. Armand de Richelieu (1585 – 1642)

- Version **modérée** de la raison d'Etat.
- Orateur du **clergé** en 1614 aux Etats Généraux (les derniers avant ceux de 1789 réunis par Louis XVI). Devient **secrétaire d'Etat** en 1616 et sera au conseil du **Roi Louis XIII** (1610 -1643) en 1624.
- **Politique intérieure** :
 - Réprime le **protestantisme** (Louis XIII est le fils d'Henri IV, lui-même héritier d'Henri III. On avait dit qu'à sa mort, le protestantisme sera mis en péril) : menace l'Etat,
 - **Mercantiliste** : pour favoriser l'Etat,
 - **Centralisation** du pouvoir du monarque.
- Il rédigea Le testament politique pour Louis XIII : recueil de **conseils politiques pratiques**. On peut y lire :
 - « *La nécessité n'a pas de loi* », « *Qui a la force a la raison* ».
 - Importance du **commerce à la sauce mercantiliste** : développer les échanges **avec des taxes**.
 - Il **ne faut pas étendre l'instruction** car le peuple risquerait de discuter le bien-fondé des décisions prises. Ce qui menacerait l'Etat.
 - **Mysogine** : se méfier des conseils des femmes.

- Conception **utilitariste** de la politique (un peu à la Machiavel) : le Roi doit être **juste** pour avoir des sujets de son côté. **Ils vont ainsi l'aimer et lui obéir.**
- Ainsi, il propose une formule **idéale** pour un **bon** gouvernement conformément à la **tradition chrétienne** :
 - **Respect** de la parole donnée,
 - Agir selon le **bien public par raison**,
 - Se préoccuper de la **justice**, faire de **bonnes** guerres.
- On est donc loin ici de la Raison d'Etat dans sa version initiale. C'est **très pragmatique, matérialiste.** Mais progressivement le Roi va oublier de se préoccuper du bien-être du peuple, et d'être juste avec lui.

B. L'absolutisme théocratique

- Différent de la monarchie absolue voulue par Jean Bodin : **fondée sur la conscience de Chrétien.**
- Apogée sous **Louis XIV** (1638-1715).

1. Contexte

- **Absolutisme** de Henri IV (avec Jean Bodin) à Louis XIV.
 - Interruption unique en France : **la Fronde** : quand Louis XIV est jeune et que c'est la Régence d'**Anne d'Autriche** avec le cardinal **Jules Mazarin** qui gouvernent.
 - Sous la fronde, il y a eu une contestation du gouvernement et de la régence, on réclame le retour à une **monarchie tempérée**. Des pamphlets apparaissent, on parle de « mazarinades ».
 - Certaines de Claude Joly, chanoine de Notre-Dame de Paris, comme Les maximes véritables : Il reprend l'idée d'un contrat entre le peuple et le roi. Il doit agir dans le **bien** du peuple qui est **propriétaire** du pouvoir.
- Mais Louis XIV fera triompher l'absolutisme **théocratique**. Il règne de 1643 à 1715 (construction du château de Versailles notamment). Règne **long** pour l'époque !
- Déboucha sur la **monarchie de droit divin**.
 - Son pouvoir est limité uniquement par **sa conscience de chrétien** (et non par Dieu lui-même).
 - Il révoque l'**Edit de Nantes en 1682** (Henri IV en 1598 qui assura l'indépendance religieuse des Français et de la France par rapport au roi) : **seule la religion catholique est tolérée**. C'est la fin de la Réforme en France.
 - Il fit venir les **princes à la cour de peur qu'ils ne se révoltent**. Apparaît alors la vie de cour, le faste, les apparats, les privilèges.
- Son triomphe ne dura que sous son règne car **les nombreuses guerres qu'il fit furent coûteuses**, le peuple vivait dans une **profonde misère**. D'où l'apparition d'**idées contestataires** après sa mort sous la **régence de Philippe d'Orléans**, le frère de Louis XIV, lors de la minorité de Louis XV.
 - Philippe d'Orléans tenta **de tempérer** la contestation en favorisant les arts et la culture, et prépara le terrain à Louis XV, dit le « Bien aimé », après l'absolutisme de Louis XIV.

- Louis XIV laissa des écrits politiques : Mémoires pour l'instruction du dauphin, Instructions politiques et morales, Réflexions sur le métier de roi.

2. Jacques Bossuet (1627 -1704)

- A théorisé la pensée **absolutiste théocratique**.
- **Evêque**. Sera à la cour comme **précepteur du Grand Dauphin**, le fils aîné de Louis XIV, qui n'eut pas le temps de régner car il mourut en 1711. Caution **intellectuelle** de Louis 14.
- Fut à l'origine de la Déclaration des quatre articles qui révoque l'Edit de Nantes en 1682. Il fixe les principes de l'église française (**gallicanisme v. anglicanisme**).
 - Il s'oppose aux **prétentions des protestants** qui sont des menaces contre l'unité de l'Eglise et contre l'Etat.
 - Pour lui c'est un devoir du Roi **d'imposer la religion dans son Etat**.
- Lutta contre le **quiétisme** : forme de **mystique chrétienne**. Repos complet de l'âme, pacivité pour laisser Dieu agir sur notre âme (**peut s'abandonner aux péchés** car Dieu l'a voulu en notre âme ; pas besoin de hiérarchie cléricale). Cela sera **condamné par la Papauté** car menace sur la hiérarchie cléricale.

Exemple : Fénelon, homme d'Eglise. Deux oppositions :

- Le plus grand adversaire de Fénelon à la cour fut Bossuet, qui l'avait d'abord soutenu. Déjà en 1694, il s'était opposé à lui dans l'affaire du quiétisme, **querelle théologique**.
- À partir de 1698, *Télémaque* de Fénelon commença à circuler à la cour sous forme de copies, et on y vit tout de suite une **critique à peine voilée contre la manière autoritaire du gouvernement de Louis XIV**, contre sa **politique étrangère agressive et belliqueuse** et contre sa **politique économique mercantiliste, orientée vers l'exportation**. Cet ouvrage, que Fénelon n'avait pas voulu rendre public, lui avait été soustrait par un **domestique infidèle**.
- Au début de 1699, Fénelon perdit son poste de précepteur du petit fils de Louis XIV et quand, en avril, son *Télémaque* fut publié (d'abord anonymement et sans son autorisation), Louis XIV y vit une satire de son règne, arrêta l'impression et disgracia l'auteur : **Fénelon fut banni de la cour**.
- Sur l'absolutisme théocratique :
 - **Dieu est le Roi des Rois. Les Rois sont ses ministres sur terre.**
 - **L'homme est social** (idée d'Aristote) car Dieu a fait les hommes pour s'aimer mutuellement. Le problème est que les hommes sont animés par leurs **passions**. Il développe alors l'idée d'un contrat voulu par Dieu qui rend la loi divine obligatoire : **hommes passent un pacte avec Dieu et avec eux-mêmes** pour ne pas subir leurs passions.
 - **La monarchie est la meilleure forme de gouvernement car elle est la plus naturelle** (le Roi règne pour lui et sa descendance, cf. Jean Bodin).
 - Il distingue le pouvoir autoritaire du pouvoir absolu : le Roi doit régner dans **son intérêt et celui du peuple, qui vise le bien de l'Etat. Le Roi n'a pas d'intérêt à mal gouverner.**
 - Le gouvernement est soumis à la Raison : le Roi et son gouvernement doivent être sages et gouverner en conséquence. Mais...
 - **Seule la conscience de chrétien du monarque limite son pouvoir** : Même s'il adopte des comportements répréhensibles, **autorité royale demeure sacrée, divine** : le « **mystère de la monarchie** » fait que par la volonté de Dieu, la volonté royale agit dans le sens du bien public.
 - **Les sujets doivent donc obéir au monarque** : c'est un devoir d'obéissance.
 - **Pour assurer l'ordre, la paix sociale, et donc le maintien de l'Etat.**

- Ainsi la monarchie est absolue sauf si le prince est mauvais, qu'il désobéit aux ordres reçus par Dieu. **Que faire alors ?** Avoir recours aux doléances car le Roi ignore probablement qu'il se comporte mal. Si cela ne fonctionne pas, il faut alors prier... !

C. L'école des droits, de la nature et des genres

- Passage d'une **conception divine des droits** à une conception **plus naturelle**.

1. Généralités

- A l'origine :
 - Le **nominalisme** qui propose une manière de pensée.
 - Le **subjectivisme** qui privilégie le concept de libre examen par la raison personnelle : ce que je vois, ce qui est important... Exemple : Toute interprétation juridique repose alors sur des bases subjectives.
 - ⇒ En mêlant les deux, on arrive au fait que c'est la **volonté individuelle qui créent les règles** (et non une loi divine).
- **Il existe trois normes** : loi divine, loi naturelle et loi humaine. Chaque loi est intégrée dans l'autre : humaine dans naturelle, naturelle dans divine.
- **Grotius**, calviniste hollandais, Hugo de Groot. 1583-1645. Humaniste, diplomate, avocat.
 - Il plaida dans l'affaire d'un bateau portugais (catholique) saisi par un bateau hollandais (protestant) au sujet de marchandises qui revenaient à la Hollande.
 - Quel droit est alors applicable ? Il chercha à déterminer un droit qui est **universel**. Il développe une philosophie du droit fondée sur des **droits fondamentaux**. Ce qui ne plaira ni aux catholiques, ni aux protestants.
 - Il se fera pas mal d'ennemis, sera condamné à mort en Hollande et il dut se réfugier en France.
 - Ecrivit Le droit de la guerre et de la paix (1625) : il existe un socle de **droit commun**.
 - Cette idée de droit commun a été reprise par **Samuel von Pufendorf** (1632-1694), juriste allemand : représentant du droit naturel moderne. Héritier de Grotius. Quelle caractéristique de ce droit naturel moderne ?

2. Les aspects juridiques de la doctrine

a. Sources du droit universel

- Droit tiré de **l'observation du monde naturel** : il existe donc un **droit naturel**.
 - C'est donc **à partir de cas particuliers** observés que les juristes vont élaborer le droit naturel (ce qui différencie fondamentalement cette vision du droit naturel de l'école des droits naturels à la Aristote, où les droits sont élaborés par l'homme en ayant recours à sa raison. **Vision abstraite.**) => **Ecole des droits naturels modernes**.
- Il existe des **principes innés** que les hommes portent en eux. Ils sont d'ailleurs connus de tous du fait des **pratiques nombreuses, communes à tous**. Ainsi le droit est déduit de la **pratique, de la nature des choses**.

- Exemples : respect du bien d'autrui, de la parole donnée, nécessité de réparer les dommages causés. Ces droits finissent par être **communs à tous**. Et ils font le **consentement** de tous : les coutumes imposent ainsi ce qui est normal et ce qui est habituel.

b. Le contrat social

- Les premiers à y avoir penser : les **monarchomaques** (se sont élevés contre l'absolutisme royal qui s'établit à la fin du 16^{ème} siècle. Exemple : Théodore de Bèze).
 - Ils établissent l'idée d'une **entente** entre le peuple et le prince sur la base d'un **contrat implicite** qui les lie.
 - Ce contrat implicite vient alors de la **coutume**. Ce contrat évolue donc petit à petit et tend vers la **sortie de l'Etat de Nature**. On retrouve l'importance de la **coutume**, de **l'expérience du passé** qui fait s'imposer **certaines normes, certaines règles**.
- En France, la **coutume** a toujours été importante. D'ailleurs les Princes au début n'intervenaient pas dans les domaines où la coutume existait. Les premières lois ont uniquement **reconnu** les coutumes comme étant bonnes. Puis une fois cela fait, le Roi a pu légiférer dans le **sens contraire** à la volonté des gens...
- Ecole des droits, de la nature et des genres reprend cette idée du contrat social des monarchomaques en le **peaufinant**.
 - **Mais** cela devient un contrat **volontaire** consenti entre les chefs de groupes.
 - **Par ce contrat**, le pouvoir est attribué au prince **par** le Peuple.
 - **Ainsi le pouvoir ne peut être définitif, héréditaire** (sauf si le peuple est ok). **Il est d'origine populaire !**
 - Le Roi doit respecter le contrat, autrement il sera sanctionné. La **révolte du peuple est alors admise** : roi est dépositaire du pouvoir, non propriétaire.
 - Sur ce point, Pufendorf ne sera pas d'accord avec Grotius. Pour lui, le risque est que les gens se révoltent pour un oui ou pour un non.
 - **Eventuellement**, le Peuple peut reconnaître le pouvoir absolu du roi.

II. La transition anglaise

- **Refus de l'absolutisme** : contre-modèle au système politique français.
 - Plus grande liberté de pensée et d'expression qu'en France.
 - Réforme religieuse permet de s'affranchir du contrôle de l'Eglise romaine sur les productions intellectuelles.
- **Jouera un rôle fondamental dans l'histoire des idées au 17^{ème} siècle et après**.
 - Plupart des idées et valeurs défendues par les Lumières du 18^{ème} sont reprises de penseurs et philosophes anglais du 17^{ème}.

A. La révolution puritaine/anglicane

1. Le contexte

- Souvenez-vous, en 1534, Henri 8 (1491-1547) est **excommunié** par le pape qui refuse son divorce avec Catherine d'Aragon et son remariage avec Ann Boleyn.

- Le roi veut priver alors le pape de tout pouvoir sur l'Église d'Angleterre. **C'est le roi qui est le chef suprême sur terre : Acte de suprématie en 1534 par Henri 8.**
- Ce sera bien accepté en Angleterre qui se sent elle aussi éloignée de Rome et son pape.
- **Marie Tudor/1ere** (1516-1558) essaie de **rétablir la religion catholique**. Guerre de religion vive entre les **catholiques** et les **puritains**.
 - Ces guerres de religion dégénèrent en **conflit politique**.
 - Car les puritains voulaient **une séparation de l'Église et de l'Etat**, qu'ils revendiquaient une **liberté de culte**.
- Puis **Elizabeth Tudor** (1533-1603), fille d'Henri 8 et Anne Boleyn, sœur de Marie Tudor, va se confronter à la **chambre basse du Parlement à propos de la question religieuse**.
 - Alors qu'auparavant tout allait bien entre le Roi et le Parlement en Angleterre.
- En 1603, à la mort d'Elizabeth, **Jacques 6 d'Écosse** (des Stuart) devient Jacques 1^{er} d'Angleterre.
 - Tenta d'imposer la **monarchie absolue face au Parlement** : sans succès.
 - Son fils **Charles 1^{er}** essaya également, sans succès.
 - Du coup, ils gouvernèrent en convoquant le moins souvent possible le Parlement : mais difficile car **pas assez d'argent du coup** pour financer les dépenses royales.
 - Exemple : vente de licences pour l'ouverture de tavernes.
 - Cela irritera énormément les **Puritains**, qui voyaient la cour anglaise comme un lieu de débauche, et pensaient que Charles 1^{er} voulait rétablir le catholicisme en Angleterre.
- **1640 : le conflit éclata au grand jour avec la révolte en Écosse**.
 - Charles 1^{er} en guerre **en Écosse** contre les Écossais pour leur imposer l'**anglicanisme** dut convoquer le parlement. Cela mena à un **affrontement politique** entre le roi et le parlement. Charles 1^{er} dissout le Parlement en 1640. **Le Parlement se rebelle contre cette décision**.
 - Engagea sa **propre armée** menée par Cromwell, chef de l'armée parlementaire ! contre l'armée du Roi !
 - Capturé par les écossais, Charles 1^{er} fut vendu aux anglais/au Parlement et en 1649 le parlement, **sous la coupe de Cromwell**, condamna le roi à mort ! **Il fut exécuté trois jours plus tard** ! [En France, on a attendu avant de décapiter notre roi en comparaison !].
 - Le lendemain, le Parlement affirme « *Le peuple est après Dieu la source de toute souveraineté* » !
 - Mais avec l'agitation politique, l'Angleterre se retrouve sous la **dictature de Cromwell** pendant 10 ans. Cromwell se déclara **protecteur du Commonwealth**.
- 1660 : un parlement rappelle Charles 2, fils de Charles 1^{er}. **Rétablissement de la monarchie**.
- Charles 2 arrive à **gouverner sans parlement** (il recevait de l'argent notamment de Louis 14 qui voyait d'un bon œil le maintien et le retour de la monarchie en Angleterre). Charles 2 arrivait donc à composer ainsi.
- A la fin du règne de Charles 2, le Parlement tente d'écarter le frère du roi, Jacques 2, qui avait des **sympathies catholiques**. La loi ne fut pas votée, mais le Parlement adopta l'*Habeas Corpus* : **garant des libertés personnelles : ne pas être incarcéré sans décision judiciaire**.
- Jacques 2, le frère arrive alors au pouvoir : il baptisera son fils dans la **religion catholique** ! Mena à la « **Glorieuse Révolution** » de **1688**.

- Les événements se calmeront après 1688 **après la fuite du Roi en France**. Cette fuite est vue comme une abdication. Ce sera voté et entériné au Parlement.
 - Le Parlement fera appel à **Guillaume d'Orange**, gendre du Roi. Il devient Guillaume 3, époux de Marie 2 : Ils sont décidés comme roi et reine à **égalité de pouvoir** !
 - Ils régleront les problèmes :
 - Déclarent la **séparation de l'Etat et de l'Eglise**.
 - Et le Roi est le protecteur **des églises**.
 - Monarchie **tempérée, soumise à la loi**.
 - Seuls les **Jacobites** (catholiques) continueront de **résister en Irlande et dans les Highlands d'Ecosse**. Guillaume 3 leur fit la guerre à ces derniers. Il gagnera à Londonderry en 1672 : on parle de **Bloody Sunday**. Cf. U2.
- 1695 : **développement de la presse** qui nourrit les idées politiques.
 - ⇒ **Rôle fondamental du Parlement**. Monarchie tempérée. Législatif l'emporte sur l'exécutif. **Voltaire** nous le verrons, fera l'éloge des institutions anglaises. Ne pas l'oublier ce passage pour l'année prochaine !!!
 - ⇒ Mais la chambre des communes n'était **pas non plus idéale** : 250 000 votants uniquement. Cas de corruptions.

2. Idées politiques puritaines

- Doctrine **religieuse** mais aussi **politique**.
 - Fil conducteur : **prédestination**. Sorte de fatalisme.
 - Les hommes sont sauvés ou non selon le don de la grâce divines.
- Cela se retranscrit en matière **économique** : cf. **Weber** : la réussite devient le témoignage de l'élection divine. On en a déjà parlé. Débouchera sur **l'utilitarisme par la suite**.
- Cela se retranscrit en matière **politique** par deux tendances :
 - **Presbytériens** : souveraineté du **Parlement**. Cf. niveleurs.
 - **Indépendants** : souveraineté **populaire**. Cf. ligueurs.
- Deux auteurs :
 - **John Milton** (1608-1674), poète : Le paradis perdu (1667). **Entre les deux tendances**.
 - A réclamé la **liberté de la presse**, a justifié le **régicide de Charles 1er**, prêchait la **défense du peuple anglais** comme le moyen le plus sûr d'établir une république libre.
 - **James Harrington** (1611-1677) : La communauté d'Oceana (1656). Utopie : cité idéale qui repose sur le pouvoir d'une **aristocratie terrienne**.
 - C'est la **concurrence entre les aristocrates qui assure la liberté du peuple**.
- Donnèrent lieu à des **mouvements distincts** :
 - **Niveleurs** : défense d'un **idéal démocratique**. Ils prônent un système où les parlementaires seraient élus tous les ans au suffrage universel, où dans la fonction publique, les subalternes élisent leurs dirigeants. **Mouvement assez timoré**.

- **Ligueurs** : Mouvement né d'une action concrète : **les gens des campagnes se sont mis à cultiver les terres abandonnées**. Car selon Proudhon, « *propriété c'est le vol* » (bien plus tard !), car cela protège sur des biens qui appartiennent à la communauté ! Mena au **communisme** : il faut développer la propriété collective dont les fruits seraient distribués **de manière égale entre les individus**. Les ligueurs **furent sévèrement réprimés**. Cf. utopies que nous verrons à la rentrée ou en fin d'année.
 - Parallèle avec le mouvement des enclosures au 16^{ème}/17^{ème} : appropriation des terres communes et l'apparition du droit de propriété.

B. Thomas Hobbes (1588 -1679)

1. L'homme et son œuvre

- **Religieux, philosophe écossais**. Au service d'une puissante famille anglaise, les Cavendish. Voyagea beaucoup en Italie, en France au titre de précepteur. Admirateur de Louis 14.
- Opposé à Locke (plus jeune que lui), même s'ils appartiennent aux mêmes idées relatives à l'Etat de Nature : **science de l'organisation politique**.
- Commença à écrire vers **50 ans**.
- Favorable à un **Etat fort** car la Révolution anglaise est due selon lui à un **Etat faible**.
 - Il était **royaliste** (Tories par opposition aux Whig : parlement). S'exila un peu avant l'avènement de Cromwell et revint avec la restauration de Charles 2.
- D'un naturel inquiet, il veut proposer une société **qui garantit la paix et la sécurité**.
- A l'instar de Machiavel, Hobbes veut fonder sa théorie sur la **science** et donc sur la **Raison**. **Démarche scientifique** afin de fonder la science politique :
 - Pose des **axiomes** : état de Nature.
 - Nécessité de l'Etat **s'impose d'elle-même** par le comportement rationnel des Hommes.
 - Etat fixe ce qui est bien/mauvais, vrai/faux de sorte à **assurer la Paix**, et éviter les discussions qui dégénèrent en conflit.
 - ⇒ Cela évite les discussions. **L'Etat doit être soucieux de l'ordre et au maintien de la Justice**.
 - ⇒ Il essaye ainsi de faire naître rationnellement le premier droit de l'homme : **le droit de sûreté**. Droit **inaliénable**.
- Le Léviathan (1651), De Cive (1642) un des livres de Des éléments du Droit, avec De Corpore, De Homine.

2. De Cive (1642)

a. Etat de nature

- Bien conscient qu'il n'a pas existé. Il en a fait une hypothèse, un **axiome de base**.
 - Il y a un début qui n'est pas bon, il faut trouver un moyen pour l'améliorer.
 - Cela permet à Hobbes d'expliquer pourquoi les hommes vivent en société et ce qu'ils en attendent.
- Etat de Nature est un état sans société, sans organisation sociale où règne la guerre de tous contre tous. « *L'Homme est un loup pour l'homme* », « *La guerre de tous contre tous* ».

- Hobbes refuse la **conception grecque de l'Homme** qui serait un animal politique doué de raison.
- L'homme n'est pas sociable par Nature. **N'ont pas d'instinct**. L'homme est **foncièrement égoïste**. La finalité de la société vise la satisfaction des désirs et besoins individuels.
- Le fondement du politique est donc **individualiste, rationaliste, utilitariste**. Pas de sociabilité naturelle chez Hobbes mais une raison qui pousse les hommes à contracter volontairement pour leur bien-être.
- **Les hommes se valent dans cet état. Il y a une égalité stricte dans le droit naturel** : soit ils ont la force, soit ils ont la ruse. Personne n'arrive à dominer les autres. C'est un état donc de **crainte permanente : d'être tué ou asservi**.
 - L'état de Nature est donc **instable**, fait peser une **menace réciproque** sur chacun qui vit dans **l'insécurité, le malheur**.
- **Mais les hommes savent ce qui seraient bon pour eux**. Ils vont alors construire une organisation politique édifiant une institution artificielle. Ils le font par **égoïsme** : c'est dans **leur intérêt individuel, personnel** : ils font un **sacrifice** pour préserver leur vie et leur sécurité. **Rationnel**.
 - Ils perdent en plus du temps à se protéger (outre la peur en elle-même), à défendre leurs biens. **Ce temps pourrait être utilisé à faire autre chose**, comme produire, travailler les champs.
 - Pour éviter cette perte de temps, il faut que **quelqu'un les défende à leur place**. C'est un peu l'idée de la spécialisation des tâches. **Tout le monde sera alors gagnant au prix d'une perte en termes de liberté**. On voit apparaître les idées libérales ici.
 - Seule une **loi positive, artificielle et entièrement humaine** peut ainsi satisfaire à la loi de la nature qui m'enjoint de **rester en vie**.

b. Société civile

- Il faut une **autorité pour établir l'ordre** :
 - Avec un **seul** titulaire.
 - Cette autorité se base sur un **contrat passé** entre les individus et avec l'autorité.
 - **Double contrat** ici à la différence de chez Locke ou Rousseau.
 - La volonté de cette autorité devient alors celle de **la collectivité par le contrat conclu. Fiction juridique** donc.
- La société civile s'établit alors par ce contrat.
 - Chaque individu **accepte librement de devenir un sujet** (de perdre donc sa liberté). **Contrat de sujétion et non de délégation du pouvoir**.
- **Théorie de l'Etat absolu (et pas forcément autoritaire, attention encore une fois. Cf. Jean Bodin)** : tous les pouvoirs appartiennent à cette autorité (l'Etat, le Léviathan) pour assurer la **paix**. Ce pouvoir n'a **pas de limites** car il doit pouvoir appliquer les lois sans discussions.
 - L'Etat est absolu dans **l'intérêt des hommes** : il est complètement objectif, il se met au service de l'intérêt général.
 - Même si Hobbes reconnaît que cette délégation est dangereuse car le contrat est établi une seule fois pour toute... (**Critique de John Stuart Mill**). Mais c'est la seule façon d'assurer l'ordre et la justice => **Second Best**.

- **Avantages de la vie en société > désagrément de l'Etat de Nature** : absolutisme autoritaire serait toujours préférable à l'Etat de Nature.
- Ainsi, ce contrat est **un abandon de pouvoir. Et non une délégation du pouvoir**. Le souverain n'est pas lié par ce contrat. Il a un pouvoir **absolu** en vue d'imposer la loi qui doit être suivie par tous. **Assure la Paix et la stabilité.**
- D'où l'image du **Léviathan** : Dans le livre de Job de la Bible, c'est un monstre marin effrayant.
 - Comment lire le frontispice du Léviathan ? Hobbes n'est pas le graveur mais il a commandé et **surveillé la gravure avec attention**. Quel sens voulait-il donner à sa construction politique ?
 - Sur le livre, géant couronné, le corps est formé d'êtres humains conglomérés. Dans les mains : **croce d'évêque et le glaive**.
 - Il a donc le pouvoir **temporel et spirituel**. **L'autorité politique a la totalité des pouvoirs sur terre. Aucune autonomie du pouvoir spirituel.**
 - Comme chez Machiavel, **la religion est vue par Hobbes comme un outils que le Léviathan utilise pour imposer l'ordre et la paix.**
- **Que faire en cas de tyrannie ?** Il y a un **droit d'opposition** de ceux qui se sont associés mais limité.
 - Car il ne faut pas **non plus remettre en cause tout le temps l'autorité**. En cas de fin à l'ordre, à la justice, **risque de replonger dans l'anarchie** de l'état de Nature.
 - Ainsi tant que cette autorité n'est pas contraire aux lois de la Nature [soit la protection, la paix], **autorité doit être irrévocable et non critiquable**. Le seul rempart, c'est donc la loi Naturelle, universelle : le **droit de sureté**.

c. Formes de gouvernement

- S'oppose aux formes de **gouvernement mixte**.
- **Société débute par la démocratie** : assemblée de tous pour conclure à l'**unanimité** le contrat d'association.
- Puis cela devient soit une **monarchie**, soit une **aristocratie** : autorité appartient à un groupe ou à un seul individu **de manière absolue**.
 - Les individus **cèdent en effet le pouvoir** : Le peuple disparaît alors.
 - Ils deviennent des **sujets** : **Chacun abandonne le droit de se gouverner lui-même et s'en remet totalement à l'autorité d'un pouvoir géré par un seul homme.**
- ⇒ L'ouvrage de Hobbes aura une **postérité considérable, critiquée** (Carl Schmitt) ou **amendée** (John Locke, Jean Jacques Rousseau), il est une **référence incontournable** dans la pensée politique.
- ⇒ **Pourquoi ? Les bases de l'Etat moderne sont posées ! N'est-ce pas ce que nous avons aujourd'hui ?** Laïcisation, démocratie représentative, matérialisme : il fonde le politique et l'Etat sur un **raisonnement individualiste et rationaliste**.
 - On a ensuite ajouté avec les Lumières la **balance des pouvoirs** de Montesquieu, et les **élections régulières** : on a rejeté le côté **absolu** du pouvoir. Mais au final, le fond reste « le même ».
- ⇒ **Certes il garde le côté absolutiste de son temps quand même**. Cf. Machiavel d'ailleurs, c'est un peu la même chose : **face à l'instabilité du moment, besoin d'un pouvoir fort**.
 - Avec Hobbes et Bodin, le **pouvoir absolu est légitimé, une verticalité sans faille**.

- MAIS à la différence de Bossuet qui en France déclare que le pouvoir vient de Dieu, **Hobbes nous dit qu'il vient des hommes, rationnellement.**

- ⇒ Finalement, est-il **liberticide** ? Non, Hobbes semble au final nous dire, voilà : vous les humains vous aviez un problème avec la violence. L'État vous enlève cette épine du pied. **A condition que vous obéissiez à la loi**, vous êtes **libres** de mener vos affaires comme vous le souhaitez. Léviathan ne vous dictera pas ce qu'il convient de faire dans le moindre détail. L'obéissance à Léviathan **vous rend libres.**
- ⇒ Contestations avec **John Locke** (le droit d'insurrection, 1690) ET **Montesquieu** (l'abus de pouvoir, le système de check and balances, 1748). **Jean Jacques Rousseau** confirme cette analyse, la systématise : La souveraineté ne peut venir **que** du peuple. Les critiques contre Rousseau seront ensuite virulentes (**J. de Maistre, B. Constant**).

C. John Locke (1632-1704)

1. L'homme et son œuvre

- Médecin. Grand intellectuel. Il aime toutes les sciences.
- Il sera mêlé à la vie politique par **Lord Ashley ou Comte de Shaftesbury**, chancelier d'Angleterre (Locke sera son médecin).
- Il vivra en France à partir de **1675** : il rencontrera des philosophes des Lumières. Puis après sa révocation pour idées républicaines par **Jacques 2** (catholique), Locke est exilé en 1682 en Hollande : déçu, blessé dans ses convictions, il rédigera Trois lettres sur la tolérance. Il rentre en 1689 en Angleterre, à l'arrivée au pouvoir de Guillaume d'Orange.
- Essai sur l'entendement humain (1690) : il y élabore une **théorie de la connaissance**.
 - Les individus apprennent tout par leurs perceptions, ainsi ils n'ont aucune connaissance à la naissance : **il rejette l'innéisme.**
Il dit « *C'est une opinion bien établie parmi certains hommes qu'il y a dans l'entendement certains principes innés en l'esprit de l'homme dès son arrivée dans le monde* ».
 - Si des idées innées existaient vraiment, on rencontrerait des **vérités qui seraient partagées par tous les hommes**. Or les opinions différentes, voire extravagantes sont défendues par des **peuples distincts** ou à des **époques différentes**.
 - De plus, ces idées innées seraient celles qui se manifesteraient en premier à l'esprit de l'homme, **avant toute instruction**. Or il n'en est rien => Comment peut-on dire qu'une idée est innée alors que l'on peut la formuler **que lorsque l'on a reçu une éducation** ?
 - Pour Locke, l'esprit est donc « *une ardoise vierge* » : **avant d'entrer en relation avec le monde, l'esprit ne contient rien**. Toutes nos connaissances n'ont qu'une seule origine : **l'expérience**.
 - En cela, il s'oppose à Descartes qui considère que **l'idée de Dieu est innée**, que nos connaissances se fondent sur une **origine divine** qui nous a créée.
 - Par contre, la raison, qui n'est pas une idée innée, est une **faculté innée** à tous les hommes, spécifique à la Nature humaine. Cette **raison**, confrontée à l'empirisme, aux faits, va permettre l'élaboration de connaissances (diff. Du sensualisme).

- ⇒ **Rupture donc** : La connaissance n'est pas **la lecture d'un ordre préétabli des choses, de lois toutes faites, qui s'offriraient à l'intelligence humaine** (cf. Platon ou Descartes).
- ⇒ Mais elle est **une élaboration construite par l'intelligence humaine** à partir de l'expérience qu'elle a de la vie, des structures qui sont celles de la raison. La réflexion **kantienne** est ainsi annoncée.
 - Pour Kant, les connaissances ne sont pas neutres. Kant montre que les sciences ne progressent vraiment que lorsque les expériences sont **analysées et reconstruite par la raison humaine** : comportement actif et non passif de l'homme face à ce qu'il observe pour ne pas se laisser duper par ses sens (v. sensualisme).
- **Conséquences politiques** : Si les vérités absolues universelles n'existent pas (ce qui peut être perturbant d'ailleurs), **la tolérance devient une valeur naturelle**. De plus, l'homme devient une **histoire à édifier** qui engage sa liberté et sa responsabilité : il est le maître de son destin, n'est plus guidé par **une nature intangible, voulu ou non par Dieu**.
- Trois lettres sur la tolérance (1690) écrit en partie pour **Guillaume d'Orange**. Locke lui propose une **solution politique pour régler la question religieuse** : le monarque reste le chef de l'église anglicane, mais la cohabitation de plusieurs églises est possible (en pratique, puritains et anglicans), à l'exception de la religion catholique.
 - **Fondements** de la tolérance :
 - **L'erreur de l'innéisme** vue précédemment a des **conséquences morales fâcheuses** : si idées sont naturelles et donc universelles : ne peuvent être contestées, réfutées car elles relèvent d'une vérité absolue qui doit s'imposer à tous. Quelqu'un qui s'oppose à cette vérité, **s'oppose alors à l'humanité**. C'est normal par conséquent de vouloir lui imposer ces idées naturelles et universelles **par la force, voire par la violence** : pour protéger donc l'humanité !
 - ⇒ **L'innéisme conduit donc à la violence, à l'intolérance, au dogmatisme et à l'immoralité.**
 - Or, comme l'innéisme est faux, la tolérance est alors fondée.
 - **Lien avec la religion** : Certes pour Locke, **Dieu existe** : évidence rationnelle car il faut bien qu'il y est un **principe créateur du monde** et l'intelligence humaine ne peut que **provenir d'un créateur**.
 - Mais si l'homme ne peut douter de l'existence de Dieu, il est incapable de savoir avec certitude **qui est Dieu, quelle est son essence** : ce qui explique que les religions puissent être **différentes, et respectables** dans leurs différences.
 - **Conséquence en termes d'organisation sociale** : Il existe selon Locke deux sociétés comme chez St Augustin, mais rien à voir (on n'a pas à tendre vers la cité de Dieu) :
 - **Société civile/citoyen** : citoyen est protégé dans sa vie, sa personne, sa liberté, ses biens s'ils respectent les lois.
 - **Société religieuse/croyant** : librement choisie par chaque individu, selon ses convictions personnelles.
 - Ces deux sociétés doivent être **séparées, condition impérative pour assurer la tolérance** : le prêtre ne s'occupe pas de la société civile, et le magistrat, l'homme politique ne s'occupe pas de Dieu.

- Exemple : Ce que l'Église considère comme un péché est considéré par l'État dans la mesure où il ne porte pas atteinte à l'ordre civil.
- **Limites à la tolérance religieuse**, imposées par la **société civile** et gérées par les **magistrats** :
 - **Fanatisme religieux** : menace à la conservation de société civile, remise en cause de la tolérance.
 - **Dogmes contraires aux bonnes mœurs de la société civile** : risque pour la conservation de société civile.
 - **Intolérance face aux athées** : car évidence de Dieu est naturelle et surtout car les engagements importants qui fondent la vie sociale se prennent solennellement **devant Dieu**, ce qui engage sans réserve les contractants et qui garantit une vie collective saine.
 - **Et aux catholiques, les « papistes »** : car pape n'est pas qu'un prêtre mais aussi le chef de la société civile, c'est un monarque absolu qui nie les libertés : **collusion entre religion et politique discrète les catholiques de fait**.
 - ⇒ La société civile semble cependant l'emporter sur la société religieuse. La séparation est donc un peu ambiguë.
 - ⇒ **Mais hyper novateur**. Certains philosophes des lumières n'iront pas aussi loin. Pour Voltaire, la religion demeure un moyen politique pour discipliner le peuple !
 - ⇒ **Pionnier de l'État laïque donc** : deux siècles d'avance avant la séparation de l'Église et de l'État en 1905 en France.
- Les deux Traité du gouvernement civil, où il s'oppose à l'absolutisme.
 - Cherche à se détacher de **toute considération religieuse pour fonder cette société civile** (différente donc de la société religieuse) : Rejet du **droit divin**.
 - Il va développer ses idées politiques sur une **base encore plus rationnelle que Hobbes** : favorable à une monarchie où le **Roi obéit aux lois** : monarchie tempérée, modérée, comme nous en avons déjà parlé : Claude de Seyssel (mais importance de Dieu) et Jean Bodin si on enlève le côté absolu.
 - Affirme la supériorité du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif et le **droit de se révolter contre la tyrannie. Un des fondements de l'idéologie libérale**.

2. Traité du gouvernement civil (1690)

a. Etat de Nature

- **A historiquement exister pour lui**. Sorte de **perfection paradisiaque** pour l'humanité.
 - A la base, liberté, égalité et quiétude totale de l'homme : **état de paix et d'assistance mutuelle**.
Exemple : chasse à plusieurs.
 - Les hommes respectent la **loi de la Nature**, d'origine divine que **découvre la raison de l'homme**.
 - Cette loi impose des **devoirs** à l'homme : de rester en vie, qui est un don de Dieu, de respecter la vie, les biens et droits des autres, **de préserver la paix qui est une valeur naturelle** [contradiction avec Essai sur l'entendement humain ?]
- L'homme est un **animal propriétaire** : c'est un droit naturel. Le droit de propriété est le **droit universel inaliénable** chez Locke. L'homme est propriétaire de son corps et de tout ce que son corps lui permet d'obtenir (ruse, dextérité, travail, esprit etc...). Il est alors propriétaire de ce qu'il réalise car il est propriétaire de lui-même.

- **Le travail de la terre justifie la propriété terrienne individuelle, conséquence donc de la propriété de l'individu sur lui-même.**
- Tempéré par un **devoir de charité** chez Locke : devoir de partager les biens légitimes mais inutiles à sa subsistance avec des démunis incapables d'assurer leur survie.
 - La propriété individuelle est justifiée mais **chacun a d'abord le droit à la vie.**
- Quand des conflits violent cette sérénité, apparaît un **problème majeur** cependant : absence de juges pour arbitrer les conflits ! **Chacun devient son propre juge** : risque d'erreur, d'instabilité.
 - Ce n'est pas pour autant un Etat dangereux, ces conflits sont comme « non voulus », car :
 - Les individus acquièrent progressivement de **l'expérience de la vie en société**. Ils se rendent compte qu'ils n'ont pas intérêt de trop abuser, qu'ils ont par contre **intérêt à être plus respectueux les uns envers les autres**. Exemple : je cueille des mures. Je ne les prends pas toutes, j'en laisse aux autres car j'aimerais que les autres fassent de même. Cf. Plus tard, impératif catégorique de Kant.
 - **Mais cela n'empêche pas la survenance de conflits** : je peux bien agir de mon point de vue mais agir mal selon les autres.
 - L'expérience sociale est donc insuffisante pour réellement garantir le droit naturel : **de vie et de propriété**.
 - **Etat devient nécessaire** pour réguler alors les relations économiques, assurer la justice.
 - Ce n'est donc pas un état dangereux pour Locke à la différence de Hobbes, mais **un état qui manque de justice**.
- Un instrument existe pour garantir notamment ce droit de propriété, sa valeur : la **monnaie**.
 - Exemple : transforme le blé que j'ai cultivé avec mon corps (dont je suis propriétaire) en monnaie afin d'en rester propriétaire.
 - Or pour garantir (risque de fausse monnaie) et désigner cette monnaie, il nous faut l'Etat.
 - ⇒ **C'est donc l'économie monétaire qui nécessite l'Etat et la société civile** (à la différence de Hobbes pour qui le but est de faire cesser la violence des hommes dans l'état de nature).

b. Société civile

- Les individus s'entendent alors par un **contrat social** (inventé le terme par Locke).
 - Uniquement conclu entre adultes car ils ont **l'expérience**. Cf. Essai sur l'entendement humain.
 - Contrat de **délégation du pouvoir** et non de cession. **Contrat fondé sur le peuple**.
 - But : **affirmer la loi naturelle** et donc la protection des droits naturels : droit de vie et de propriété.
 - Le pouvoir politique **ne crée pas** de droits fondamentaux, ceux-ci lui préexistent. Sa responsabilité est de veiller à ce qu'ils ne soient pas trahis.
 - Moyen : établir une **justice impartiale** qui applique alors le droit positif des hommes par des juges.
 - ⇒ Le **cadre juridique** permet de rendre la vie des hommes **plus paisibles, sereines**.
 - Par contre, les **relations familiales** relèvent de l'Etat de Nature et non du contrat social.
- Marine Salès-Juet | Culture générale | | ENS D2, Lycée Marie-Curie, Sceaux

c. Organisation du gouvernement

- Trois formes **pures** : monarchie, aristocratie, démocratie.
- Et des formes **mixtes**, qui les combinent : infinité en fonction des dosages.
- Peu importe la forme ssi
 - **Division du pouvoir législatif** entre plusieurs titulaires afin d'assurer des **lois justes** : éviter de s'approprier les biens des citoyens : la concurrence doit jouer, pas de collusion possible entre les juges : brève équité des lois. **Objectif du législatif** : améliorer l'état de nature.
 - **Système hiérarchique coercitif** : chaque niveau est responsable face aux autres.
 - Peuple souverain délègue son pouvoir : le prête uniquement au pouvoir **législatif** qui a des **comptes à lui rendre**.
 - Le pouvoir **exécute** les lois du législatif et **doit rendre des comptes** à ce pouvoir législatif (donc peu importe la forme du gouvernement).
- Tyrان propose **sa volonté comme une loi** et ne propose pas des lois justes.
 - Révolte de tout le peuple est **nécessaire** contre le gouvernement et le Parlement (inverse est impossible).
 - Il y a une **obligation civile** de se révolter !

⇒ La société doit en effet **uniquement améliorer le sort de tous**. Sinon autant revenir à l'Etat de Nature plutôt que d'avoir une tyrannie (différent de Hobbes ici aussi).

- Il inspirera **Rousseau** qui ira encore plus loin : par le contrat social on devient plus libre que dans l'état de Nature en acceptant de devenir l'esclave des autres, j'en deviens le maître. Sera remis en cause par B. Constant notamment.
- **Fondateur de l'individualisme libéral** : but de la société est la **défense des droits et libertés individuelles**. En légitimant et garantissant les droits et libertés individuels, l'Etat participe à la **croissance économique** rendant possible une redistribution des richesses conférant **aux pauvres un niveau de vie supérieur** à celui qu'ils auraient connu sans ce progrès économique global.
- Enfin, **les droits de l'homme sont clairement anglo-saxons en origine...** N'en déplaise aux français ! par la définition de droits de l'homme universels, imprescriptibles.

Exemples multiples : **Habeas corpus** de 1679 ; dès le 14^{ème} siècle, apparition d'un Parlement divisé en deux chambres en Grande-Bretagne ! 1689 : **Bill of Rights** : lois sont votées et adoptées par les deux chambres de ce parlement, ratifiées par le roi qui ne peut pas les élaborer ou en interdire l'exécution : accepté par Guillaume d'Orange et Marie II Stuart.

- A compléter avec Bacon, **Descartes**, **Pascal**, Jansénisme, classicisme, préciosité.